

Vos questions / nos réponses

Impact du CBD dans un sevrage du cannabis

Par [Berenis](#) Postée le 29/12/2025 19:24

J'aimerais savoir si la prise de CBD peut avoir une influence lors d'un sevrage cannabis et une dépression. Mon fils prend du Risperidol, du lizanxia et un anti-dépresseur. Il aimerait fumer de temps en temps du CBD. Y a t il d'une contre-indication ? effets secondaires, risques de délires paranoïaques, etc

Mise en ligne le 12/01/2026

Bonjour,

Nous vous présentons nos excuses pour le délai de réponse anormalement long.

Vous évoquez dans le titre de votre message un sevrage cannabis et nous comprenons par conséquent que votre fils serait dans une démarche d'arrêt de consommation.

D'après plusieurs études, le CBD aurait des effets antidépresseurs. Cependant, d'autres études n'ont pas démontré de différence sur l'évolution de la dépression entre l'administration de CBD ou d'un placebo. D'autres études sont donc nécessaires pour confirmer ou non ces résultats.

Pour répondre à la question d'éventuelles contre-indications, il est important de savoir que le CBD modifie les concentrations des médicaments co-administrés. Il peut modifier la vitesse d'absorption de certains médicaments, et augmenter leur concentration dans l'organisme. Ce risque d'interaction impose par conséquent une surveillance stricte et un ajustement des posologies des médicaments avant la prise de CBD médicalement prescrit ou non. Il est donc important d'éviter toute automédication par le CBD lorsqu'on est sous traitement médicamenteux.

Si votre fils le souhaite, il lui est possible de se rapprocher d'une consultation médicale dans un dispositif de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie. Il pourrait ainsi y évoquer son souhait de prendre du CBD afin de se libérer de sa consommation de cannabis. Les consultations y sont individuelles, confidentielles et gratuites. Nous vous joignons un lien ci-dessous.

Par ailleurs, notre service n'étant pas médical, nous vous invitons à vous rapprocher du CEIP (Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et Addictovigilance) dont nous vous joignons le lien ci-dessous. Parmi les missions qui lui sont conférées, l'information sur les risques liés à l'usage des substances psychoactives et de médicaments en est une.

Si vous ou votre fils souhaitez davantage d'informations sur ces dispositifs, nous sommes également joignables tous les jours au 0800 23 13 13 de 8h à 2h ou par chat via le site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suiv

En savoir plus :

- [CBD](#)